

Compte-rendu du CHSCT plénier du 5 janvier 2021

1 – Approbation du procès-verbal du CHSCT du 03 Novembre 2020 (Avis)

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des OS.

2 – Questions des mandatés CHSCT

Plusieurs questions ont été posées en amont du CHSCT par la CFDT. Les réponses ont été transmises par écrit. Nous sommes revenus sur 2 questions en séance :

1- « Dans le cadre du bien-être au travail et de la prévention des risques, pour les personnes en télétravail, en particulier pour les personnes vulnérables mises d'office en télétravail (5 jours sur 5), pouvez-vous organiser des temps de détente, de relaxation (gym, sport, méditation, ...) en vision-conférence pour pouvoir respirer ? » L'administration nous avait répondu par écrit : « Un certain nombre de webinaire est organisé. Il n'est pas prévu d'en faire des spécifiques en matière de relaxation ». A cette réponse, la CFDT a réagi en réaffirmant sa demande car des temps de détente et de relaxation doivent être proposés aux agents en télétravail pour évacuer le stress accumulé et ainsi améliorer la qualité de vie au travail.

2- « Quelles sont les résultats de la campagne de test radon qui a eu lieu au début de l'année 2020, en particulier pour les ERP ? » La CFDT a interrogé en séance pour savoir si les résultats seront communiqués aux agents des établissements concernés. L'administration nous a répondu :

- 133 sites (écoles, EHPAD, Multi-accueil...) ont été testés.
- 8 groupes scolaires ont un taux un peu élevé. Des investigations complémentaires faites ou prévues ; des travaux seront réalisés si besoin !
- 31 écoles, les mesures seront refaites car les contrôles n'ont pas été effectués dans de bonnes conditions par un manque d'aération à cause des fermetures Covid.

Pour toutes ses raisons, les résultats n'ont pas été communiqués.

3 – Direction Générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire

3-1 – Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA)

3-1-1 – Sécurisation de la station de traitement des eaux usées de Basse-Goulaine (Avis)

La CFDT a voté POUR ce dossier. Effectivement, il s'agit de protéger une installation technique très isolée qui a été victime d'une dégradation importante au mois de septembre 2020. Les caméras fonctionneront lorsque les agents ne seront pas présents sur site.

La CFDT a demandé :

- Est-ce-que les différents étangs seront filmés, des personnes s'y introduisent pour pêcher ?
- Ce site sera-t-il totalement clôturé (une partie est grillagée, pour l'autre partie ce sont des haies bocagères plus ou moins perméables) ?

L'administration nous a répondu que les caméras ne sont pas prévus pour filmer les différents bacs de décantations mais qu'effectivement ils vont examiner cette possibilité. De plus pour l'instant il n'est pas prévu de clôturer l'ensemble du site. Cela pourrait être étudié !

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des OS.

3-2 – Service Espaces Verts et Environnement :

3-2-1 – Organisation cible (phase 1) (Avis)

La CFDT s'est abstenue sur ce dossier. La CFDT devait se positionner, par un seul vote, sur une organisation cible du SEVE avec des thématiques très variées.

D'une part, des questions sur des locaux dépassés dans les organisations de travail actuelles (très petites structures disséminées sur l'ensemble de la Ville de Nantes (33 locaux)). Les jardiniers font eux-même le ménage à tour de rôle ! Des problématiques de matériels obsolètes ou inexistantes (pas d'outil d'aide à la gestion de la maintenance (G.M.A.O.), système d'information géographique (S.I.G.) etc.). La CFDT partage ses besoins d'évolutions nécessaires.

D'autre part, des réorganisations de directions pour répondre aux nouvelles politiques publiques, des évolutions de métiers et de pratiques professionnelles dans un contexte de changement sociétal et écologique (les jardiniers gèrent du vivant dans un environnement urbain). Cette nouvelle organisation de direction va s'insérer dans une nouvelle direction générale avec du lien à construire entre les différentes entités qui la composera.

La CFDT a exprimé ses craintes et les inquiétudes des agents :

- il ne faudrait pas que le service commun mutualisé soit la « tête » du SEVE en lien avec les différentes entités de cette nouvelle direction générale, et que les autres agents restant Ville de Nantes soit les « jambes », simples exécutants, sans en percevoir les enjeux.



- Concernant la mutualisation de certains postes de la direction des espaces verts et de l'environnement, Étude d'impacts RH, il est indiqué : 22 postes sont concernés. Or sur le nouvel organigramme après CT, la CFDT compte 25 postes, d'où notre question, quel est le bon nombre ?
- notre dernière interrogation, la direction adjointe ne fait pas partie du service commun contrairement à la cellule de gestion. La CFDT s'interroge sur les raisons de cet arbitrage ?

L'administration nous a répondu que le SEVE sera bien une seule entité avec du lien entre tous les agents et que nos craintes de « tête » et « jambes » ne sont pas fondées pour preuve la direction adjointe reste Ville de Nantes !

Sur le problème du nombre d'agent transféré à Nantes Métropole, l'administration vérifiera et nous répondra par écrit.

Les postes mutualisés sont des postes où les agents travaillent sur des compétences métropolitaines et plus particulièrement : « les arbres sur l'espace public ».

La direction adjointe n'a pas de fonction avec la gestion de l'arbre sur l'espace public d'où la raison de son positionnement à la Ville de Nantes (ceci dit, la cellule de gestion à priori n'a pas plus de lien mais elle passe Nantes Métropole !?).

Même si nous sommes conscient du besoin de réorganisation, la CFDT s'abstient car il y a encore trop d'incertitude et surtout des inquiétudes des agents sur ce vaste changement !

POUR	CONTRE	ABSTENTION
UNSA		CFDT
		CGT
		FO

3-2-2 - Mise en place d'une astreinte décisionnelle (**Avis**)

La CFDT a approuvé la mise en place d'une astreinte décisionnelle. Jusqu'ici au SEVE il n'existait que 2 astreintes :

- une astreinte d'urgence,
- une astreinte élagage.

Le soir et le week-end, plusieurs agents sont amenés à travailler :

- Service Propreté Accueil et Surveillance (1 agent de maîtrise et 16 agents),
- permanences le week-end à la production florale pour l'arrosage (1 agent),
- permanence et visites guidées aux serres tropicales du Grand Blottereau (1 agent),
- ouverture de la maison de l'Erdre (1 agent),
- Jardin des Plantes (2 agents du Service Tourisme et Jardins et un agent Serres tropicales),
- Ferme de la chantrerie (roulement le week-end, soins aux animaux).



Section CFDT Nantes
LE NANTIL BAT B
 3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes
 02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23
cfdt@nantesmetropole.fr

A ce jour, la conséquence de cette activité est que le directeur du SEVE et la direction adjointe sont régulièrement appelés le week-end. Ils ont le droit à la déconnexion. Cette astreinte décisionnelle sera donc composé de :

- deux directeurs managers,
 - trois responsables de territoire,
 - cinq responsables de service,
- pour un cycle sur 10 semaines.

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des OS.

4 – Direction Générale Ressources

4-1 – Déploiement de la WIFI (Avis)

La CFDT a voté POUR le déploiement de la WIFI. Un petit rappel historique : depuis 2012, le DRN a lancé une démarche d'équipement des salles de réunion en wifi, fin 2019, le DRN lance une expérimentation de mise en œuvre de borne wifi sur l'ensemble du site Cambridge.

Ce dossier nous présente le résultat de cette expérimentation ; des mesures de rayonnement électromagnétique effectuées par le bureau de contrôle APAVE. Les normes en vigueur (normes européennes) fixent les taux maximum d'émission pour la WiFi aux valeurs suivantes :

- 61 V/m pour du public,
- 137 V/m pour des professionnels.

La mesure maximum pour la wifi a été de 5,4 V/m sur le site de Cambridge.

Le DRN propose de généraliser le déploiement des bornes WiFi sur l'ensemble des bâtiments suivants : Hôtel de ville, Pôle Maintenance et Ateliers, Champ de mars, Valmy, Magellan, pôles de proximité, Manufacture, Saverne.

Les nouveaux sites (ex : Nantil, Polaris...) seront également couverts par le wifi.

La CFDT défend le télétravail, le déploiement des ordinateurs portables et aussi les moyens techniques pour pouvoir librement se connecter sur ses lieux de travail.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		CGT
FO		
UNSA		

4-2 – Département Ressources Humaines

4-2-1 – Qualité de Vie et Santé au Travail :



Section CFDT Nantes
LE NANTIL BAT B
3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes
02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23
cfdt@nantesmetropole.fr

4-2-1-1 – Évaluation du CHSCT commun (**Information**)

L'administration nous présente l'évaluation du CHSCT commun depuis la mutualisation des instances statutaires suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018. Les mandatés CHSCT de la CFDT, lors d'une réunion préparatoire, ont fait remonter les difficultés suivantes :

- ne plus programmer de CHSCT plénier dès le retour de vacances comme celui-ci,
- la salle de la Loire est trop petite pour les séances plénières, nous avons proposé la salle du conseil municipal ou le salon Mauduit,
- la CFDT a aussi demandé de laisser un temps plus long entre le CHSCT et le CT afin de consulter nos instances et les agents,
- sur les groupes de travail CHSCT, nous demandons que les directions abordent les questions des mandatés en début de séance,
- la CFDT a exprimé la difficulté pour les militants de se libérer de leur service, et souvent pour le motif de « nécessité de service »,
- la CFDT demande d'être informé plus rapidement lors d'événements graves (accidents, agression, incendie...) et non par la presse !

4-2-1-2 – Programme d'actions du CHSCT (**Avis**)

La CFDT a voté POUR le programme d'action du CHSCT mais vu la charge de dossier et la situation sanitaire, nous demandons une priorisation des actions ! Même si nous sommes conscients que toutes les thématiques sont importantes :

- ➔ la crise sanitaire (notamment par l'intermédiaire de l'instance de veille et de suivi sur les conditions de travail et les questions RH et la déclinaison des protocoles sanitaires dans les directions),
- ➔ la prévention des risques psycho-sociaux et plus particulièrement :
 - le suivi du dispositif de formation,
 - le suivi des mesures prioritaires,
 - le suivi de leur intégration dans le DUERP,
 - le suivi de l'accompagnement des directions prioritaires en lien avec l'évaluation annuelle,
- ➔ le baromètre QVT,
- ➔ la prévention de l'usure professionnelle,
- ➔ le risque routier, y compris la prévention du risque 2 roues (suivi de la mise en œuvre du plan de prévention),
- ➔ le repositionnement pour raison de santé (contribution à travers le CCIEDM notamment),
- ➔ la démarche ergonomie des postes de travail,
- ➔ l'égalité au travail et notamment :
 - la co-construction du plan d'actions égalité et mixité professionnelle femmes – hommes,
 - la prévention des agissements sexistes, des violences sexuelles et du harcèlement sexuel au travail (dispositif de recueil et de traitement des signalements, ...),
 - la politique handicap : politique d'inclusion professionnelle et de maintien dans l'emploi (nouvelle convention avec le FIPHP, groupe de travail dans le cadre du CCIEDM, ...),



- la prévention des LGBTphobies,
- la lutte contre le racisme,
- la lutte contre les discriminations,
- ➔ la transition numérique et la qualité de vie au travail (notamment le droit à la déconnexion dans le cadre du groupe thématique dédié),
- ➔ les horaires d'été,
- ➔ les vêtements de travail (réflexion sur une adaptation à la saisonnalité),
- ➔ les travailleurs isolés.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CFDT		UNSA
CGT		
FO		

4-2-1-3 – Point annuel sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) (**Information**)

Pour la CFDT, les RPS sont des sujets portés au quotidien. Les directions prioritaires restent les même que l'année dernière. Les mesures de préventions prioritaires restent également identiques à celles de l'année dernière. La CFDT souhaite que tous les mandatés CHSCT soient formés ainsi que les élus politiques sur la prévention des RPS pour mieux accompagner les agents et surtout prévenir les risques.

4-2-1-4 – Baromètre QVT : point d'étape (**Information**)

C'est un point d'étape : le service QVST nous a annoncé que le taux de participation à ce baromètre est de 46 %. C'est un taux satisfaisant qui va permettre d'analyser la qualité de vie au travail et surtout de trouver des axes d'amélioration.

4-2-1-5 – Présentation du dispositif de recueil et de traitement des agissements sexistes, des violences sexuelles et du harcèlement sexuel au travail (**Information**)

La CFDT soutient fortement ce nouveau dispositif. C'est le fruit d'un groupe de travail du CCIEDM où nous sommes impliqués. C'est aussi un engagement de mandature : « Nantes, première ville non sexiste à 10 ans » même en interne dans nos services (Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS). Une nouvelle cellule d'écoute va être créée (comme la cellule Alerte discrimination). Les agents victimes ou



témoins de propos ou comportements sexistes pourront appeler cette structure, puis la personne victime sera suivi pendant toute la procédure par l'une des 2 associations suivantes :

- le CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles de Nantes),
- l'association France Victimes 44 – Nantes qui assure des missions d'écoute, de soutien pendant toute la procédure pénale ainsi qu'un accompagnement juridique et psychologique, ainsi que par la direction QVST.

En 2019, la cellule Alerte discrimination a eu 10 signalements sur ces thématiques.

La CFDT a demandé quand ce dispositif va être mis en place ?

L'administration espère à partir du 1^{er} mars 2021 ; la communication envers tous les agents se fera en amont.

4-2-1-6 – Point sur la situation épidémie COVID19 (**Information**)

Les chiffres dates du 29 décembre 2020, en France depuis le début de cette épidémie Covid-19 :

- 2 574 041 cas confirmés par un test positif,
- 64 078 décès cumulés hôpitaux et EHPAD.

Les données locales sont les suivantes :

	Taux de positivité	Taux d'incidence	Hospitalisation	Dont Réanimation
Pays de la Loire	62,1	1,6	227	16
Loire-Atlantique	80,6	2,3	931	68
France	125,71	2,79	24678	2703

Les équipements culturels, comme les musées, sont fermés jusqu'à une date inconnue.

Pour les formalités administratives, la DRU maintient son organisation jusqu'à la fin du mois de janvier.

Pour les agents en horaires variables, le dispositif actuel est maintenu jusqu'au 28 février 2021.

Depuis le 4 janvier, les déplacements professionnels sont autorisés.

A partir du 21 janvier, les formations devraient pouvoir reprendre en présentiel.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr